



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260304-202603D035-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
N° 202603D035
Date de réception en préfecture : 04/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 1

Votants : 26

Date de la
convocation :
25 février 2026

Domaine
Administration
générale
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL– A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET– C. SEMINARA – S.ROGNARD – J.SAINT PIERRE – D.VENET– S. GUEDON – J. LIENHARDT
–S. BAUDIN – F.CANARD – P. NOBLET – J.BERTHET - M. BIELOKOPYTOFF

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P.LARRIEU
D.FROMENTIN a donné pouvoir à M.MACON
V.PEYROL a donné pouvoir à C.SEMINARA
I.VAURES a donné pouvoir à A.DUPERRIER
S.CLOUPET a donné pouvoir à I.DUBOIS

D. SEBAI absente

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2026

VU le code général de collectivités territoriales
APRES consultation de la Commission Finances,

L'assemblée est informée que le cimetière a bénéficié ces derniers mois de travaux de réaménagement, notamment par l'installation de cavurnes, et fera l'objet de restructurations futures. A ce titre, il convient de compléter et réviser les tarifs des emplacements des concessions.

Monsieur le Maire propose de compléter et modifier comme suit à compter du 1er Avril 2026, les tarifs :

	2025	2026
CONCESSIONS		
CONCESSION DE 15 ANS Nouvelle et renouvellement Emplacement simple	310,00 €	400,00 €
CONCESSION DE 30 ANS Nouvelle et renouvellement Emplacement simple	490,00 €	760.00 €
CASES DE COLOMBARIUM (nouvelle et renouvellement pour 15 ans inclus dans le règlement du cimetière)	800,00 €	800,00 €
CAVURNE (nouvelle et renouvellement pour 15 ans inclus dans le règlement du cimetière)		800,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe les tarifs des emplacements des concessions dans le cimetière communal, comme suit :**

	2025	2026
CONCESSIONS		
CONCESSION DE 15 ANS Nouvelle et renouvellement Emplacement simple	310,00 €	400,00 €
CONCESSION DE 30 ANS Nouvelle et renouvellement Emplacement simple	490,00 €	760,00 €
CASES DE COLOMBARIUM (nouvelle et renouvellement pour 15 ans inclus dans le règlement du cimetière)	800,00 €	800,00 €
CAVURNE (nouvelle et renouvellement pour 15 ans inclus dans le règlement du cimetière)		800,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint à prendre toutes dispositions en ce sens.

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire, Pierre LARRIEU

